Communications

Facharztprüfung

Facharztprüfung zur Erlangung des Facharzttitels für Allgemeinmedizin

Theoretisch-schriftlicher Teil
Überprüfung von Wissen und Kenntnissen aus dem Bereich der Allgemeinmedizin durch Beantworten von Kurzantwortfragen.

Ort: Hörsaal Ettore Rossi, Kinderklinik, Inselspital, Bern

Datum: Donnerstag, 30. April 2009, 10.00–13.00 Uhr

Praktisch-mündlicher Teil
Beurteilung relevanter allgemeinmedizinischer Fertigkeiten anhand einer Beobachtung der Kandidaten bei der Führung einer hausärztlichen Sprechstunde von sechs Patienten während zweier Stunden.

Ort: Dezentral bei niedergelassenen Fachärzte/-ärztinnen.

Datum: Innerhalb eines Jahres nach der schriftlichen Prüfung.

Informations- und Vorbereitungstag
Ort: Zürich

Datum: Donnerstag, 22. Januar 2009

Anmeldefrist: 31. Dezember 2008

Weitere Informationen finden Sie auf der Website der FMH unter www.fmh.ch/awf → Weiterbildung → Facharztprüfungen. Ab Anfang November 2008 besteht die Möglichkeit, sich online anzumelden (www.sgam.ch).

Examen de spécialiste

Examen de spécialiste pour le titre de spécialiste en médecine générale

Partie écrite théorique
Vérification des connaissances dans le domaine de la médecine générale à l'aide d'un examen constitué de questions demandant des réponses courtes.

Lieu: Auditoire Ettore Rossi, Clinique pédiatrique, Hôpital de l'Ile, Berne.

Date: jeudi 30 avril 2009 de 10h00 à 13h00

Examen oral pratique
Appréciation des aptitudes importantes pour le domaine de la médecine générale: le candidat est observé pendant une consultation de médecine générale de six patients durant deux heures.

Lieu: organisation de manière décentralisée dans des cabinets de médecine générale.

Date: dans l'année suivant l'examen écrit.

Journée d'information et de préparation
Lieu: Lausanne

Date: jeudi 5 février 2009

Délai d'inscription: le 31 décembre 2008

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web de la FMH www.fmh.ch/awf → Formation postgraduée → Examens de spécialiste. A partir du début du mois de novembre 2008 vous auriez la possibilité de vous inscrire online (www.sgam.ch).

Fondation Allergologie Ulrich Müller-Gierok

Prix annuel

La Fondation Allergologie Ulrich Müller-Gierok décerne un prix annuel d'un montant de 10 000 francs pour une étude effectuée en Suisse, dans le domaine de l'allergologie clinique. Cette étude devra être publiée dans l'année précédant le délai de soumission, le **31 octobre**, dans un journal peer-reviewed. La publication doit être soumise auprès du secrétariat de la fondation. Le choix de la lauréate ou du lauréat sera fait par le Conseil de fondation, la remise du prix se fera lors de l'Assemblée annuelle de la Société Suisse d'Allergologie et d'Immunologie au printemps de l'année suivante.
Tous les renseignements concernant la soumission de publications pour le prix, ainsi que la soumission de projets de recherche se trouvent sur le site Internet de la Société Suisse d'Allergologie et d'Immunologie: www.sgai-ssai.ch → Allergiestiftung.

Informations: Ulrich Steiner, secrétaire de la Société Suisse d'Allergologie et d'Immunologie, Scheibenstrasse 20, 3014 Berne, tél. 031 359 90 91, e-mail: sgai@bluewin.ch.

VLSS

Informationsveranstaltung zu neuer Spitalfinanzierung, DRG und beruflicher Vorsorge

Der Verein der Leitenden Spitalärzte der Schweiz (VLSS) führt am Mittwoch, den 5. November 2008, 14.30–18.00 Uhr, in Bern im Hotel Ador eine Informationsveranstaltung zu den Themen neue Spitalfinanzierung, DRG sowie steuerliche Optimierung mit der beruflichen Vorsorge durch. Es handelt sich um einen Mitgliederanlass, an dem aber auch Interessierte willkommen sind, die nicht dem VLSS angehören.

Teil 1: Einführung neue Spitalfinanzierung und DRG
14.30 Uhr: SwissDRG: Quels enjeux politiques? Quels risques pour les médecins? Referat Dr. Pierre-François-Cuénoud, Mitglied des Zentralvorstandes der FMH (Referat in Französisch, Folien zweisprachig) (anschliessend Fragen und Diskussion)
15.15 Uhr: Neue Spitalfinanzierung: Gesetzliche Vorgabe, Umsetzungsprobleme und Auswirkungen auf öffentliche und private Spitäler. Referat Prof. Dr. Robert E. Leu, Volkswirtschaftliches Institut, Universität Bern (Referat in Deutsch, Folien zweisprachig) (anschliessend Fragen und Diskussion)

Teil 2: Steuerliche Optimierung mit der beruflichen Vorsorge (2. Säule)
16.00 Uhr: Vorsorgestiftung VLSS: Lotti Gautschi, Geschäftsführerin, und PD Dr. med. Walter Schweizer, Präsident der Vorsorgestiftung VLSS, stellen die innovativen und attraktiven Lösungen der Stiftung VLSS vor und zeigen Ihnen auf, welche Vorteile für Sie durch einen Beitritt zur Kadervorsorgestiftung des Vereins der Leitenden Spitalärzte der Schweiz entstehen.
16.20 Uhr: Finanzplanung und berufliche Vorsorge: Daniel Brechbühl, Leiter Finanzplanung Credit Suisse, Zürich, und Antonio Gatti, Teamleiter Finanzplanung Credit Suisse, Zürich, zeigen auf, wie mit Pensionskassenlösungen steuerliche Einsparungsmöglichkeiten genutzt werden können. Sie beschäftigen sich u. a. mit folgenden Fragen: Wie kann ein Vorsorgeplan steuerlich attraktiv gestaltet werden? Welches sind die Vorteile von Einkäufen in die Pensionskasse? Wie werden Einkäufe und Kapitalbezüge in der Steuerplanung berücksichtigt?

Die Teilnahme ist für Mitglieder des VLSS kostenlos, Nichtmitglieder bezahlen einen Unkostenbeitrag von 100 Franken. Anmeldungen können bis 3. November per E-Mail an omacchi@vlss.ch oder per Fax an 031 330 90 03 vorgenommen werden (bitte angeben, ob VLSS-Mitglied oder nicht).

AMDHS

Manifestation d'information concernant le nouveau financement hospitalier, DRG et la prévoyance professionnelle

L'Association des Médecins Dirigeants d'Hôpitaux de Suisse (AMDHS) organise le mercredi 5 novembre 2008 de 14 à 18 h à l'Hôtel Ador à Berne une manifestation d'information aux sujets du nouveau financement hospitalier, DRG ainsi que de l'optimisation fiscale de la prévoyance professionnelle. Cette manifestation est destinée aux membres de l'Association des Médecins Dirigeants d'Hôpitaux de Suisse mais ouvert aux non-membres intéressés.

1re partie: Introduction au nouveau financement hospitalier et DRG
14 h 30: SwissDRG: Quels enjeux politiques? Quels risques pour les médecins? (en français, résumés F et A) (suivi de questions et discussion).
15 h 15: Nouveau financement hospitalier: cadre juridique, problèmes de mise en œuvre et répercussions au niveau des hôpitaux publics et privés. Exposé du Prof. Robert E. Leu, Institut d'économie publique, Université de Berne (en allemand, résumés en F et A) (suivi de questions et discussion).

2e partie: Optimisation fiscale de la prévoyance professionnelle (2e pilier)
16 h 00: Fondation de prévoyance AMDHS: Lotti Gautschi, administratrice, et PD Dr Walter Schweizer, président de la Fondation de prévoyance AMDHS, présentent les solutions innovantes et attrayantes proposées par la Fondation de l'AMDHS et indiquent les avantages résultant de l'adhésion à la Fondation de prévoyance pour les cadres de l'Association des Médecins Dirigeants d'Hôpitaux de Suisse.
16 h 20: Planification financière et prévoyance professionnelle: Daniele Brechbühl, directeur planification financière au Credit Suisse à Zurich, et Antonio Gatti, chef de team planification financière au Credit Suisse à Zurich, présentent les solutions au niveau des caisses de pension permettant des réductions d'impôts. Ils s'occupent notamment de questions telles que: comment prévoir un plan de prévoyance attrayant du point de vue fiscal? Quels sont les avantages des rachats dans la caisse de pension? Comment est-il tenu compte des rachats et versements en capital dans la planification fiscale?

La participation est gratuite pour les membres de l'AMDHS, les non-membres payent une contribution aux frais de Fr. 100.–. Nous vous prions de vous inscrire d'ici au 3 novembre 2008 par écrit à omacchi@vlss.ch ou par fax à 031 330 90 03 (prière d'indiquer si membre ou non).

FASMED

Position concernant la question des forfaits par cas

La Fédération suisse de la technologie médicale FASMED a publié un listing de ses positions et revendications au sujet du projet d'introduction généralisée à toute la Suisse de forfaits par cas dans les hôpitaux pour les assurés de base. Les revendications centrales sont l'assurance de la qualité, le prompt accès aux innovations et l'exclusion des forfaits par cas des produits et méthodes déterminant les coûts, comme par exemple les implants. La fédération veut en outre être impliquée de manière formelle dans le processus de mise en œuvre et de développement de la SwissDRG.

Revendications et positions de la FASMED

1. Garantie de la qualité
2. Pas de programme de réduction des coûts à tout prix
3. Libre choix pour le demandeur (médecin, patient)
4. Prompt accès aux innovations
5. Représentation des investissements orientée sur la pratique
6. Dissociation des frais d'hospitalisation et des produits médicaux
7. Aide à des soins médicaux plurisectoriels
8. Concurrence maintenue dans l'industrie MedTech
9. Flexibilité dans la gestion du catalogue des forfaits par cas
10. Participation de l'industrie MedTech

Outre l'exigence vitale pour la branche du maintien de la concurrence, la MedTech garde en ligne de mire l'assurance d'une qualité des soins médicaux en milieu hospitalier au même niveau qu'actuellement. Nicolas Markwalder, Président de la FASMED, explique: «Les forfaits pas cas ne doivent pas pousser à faire des économies sans égard pour l'intérêt du patient. Nous misons aussi sur les efforts des associations de médecins. Car l'assurance de la qualité est indissociable de la liberté thérapeutique du médecin. Même avec la SwissDRG, les médecins doivent choisir la thérapie appropriée et les techniques médicales qu'ils veulent mettre en pratique en fonction des indications thérapeutiques, de manière individuelle et avec le patient.»

Des innovations qui profitent rapidement au patient
La FASMED œuvre en outre pour que l'accès aux vraies innovations reste garanti. En Suisse, on ne doit pas arriver à ce que le patient soit privé du bénéfice de certaines méthodes ou certains produits novateurs sur la foi de réflexions purement économiques – fait qui a pu être observé en Allemagne par exemple. L'exigence d'un prompt accès aux innovations est donc étroitement liée à celle de soins médicaux plurisectoriels.

Représentation des produits de technologie médicale dans la SwissDRG
L'hétérogénéité de la branche MedTech se reflète également dans ses diverses exigences au sujet de la représentation de ses produits dans les forfaits par cas: il est sensé d'inclure les produits de consommation, comme le matériel de pansement ou les seringues, qui ne constituent qu'une faible part des forfaits par cas. Pour ce qui est des biens d'investissement, pour lesquels la législation prévoit une inclusion, il s'agit là d'un paramètre essentiel pour la représentation dans la SwissDRG (estimation des équipements, durée d'amortissement, valeur de remplacement, etc.).
En revanche, la situation est toute autre pour les produits – p.ex. certains implants – et méthodes médicales dont le coût constitue une part substantielle des forfaits par cas: pour ceux-là, la FASMED plaide pour une exclusion. Et ce, pour éviter toute répercussion négative, comme le rationnement et l'engorgement des investissements.